

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU  
MARDI 13 AVRIL 2021 A 16H00**

**PRESENTS** : Angélique EULOGE, Geneviève FONTIN, Patricia GALANTINI, Cécile MARTINEAU, Gérard MICHEL, Michel LAUFERON.

**ARRIVES EN COURS DE SEANCE** : Sylvie BLANC à 16h30 ; Annie SOUSSIEUX à 17h

**ABSENTS EXCUSES** : Marie-Magdeleine ESCUYER.

**SECRETARE DE SEANCE** : Geneviève FONTIN

La séance est ouverte à 16H00 sous la présidence de Madame Angélique EULOGE.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 22 février 2021 à l'unanimité.

**2 - COMPTES DE GESTION 2020**

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité (sauf Sylvie Blanc et Annie Soussieux arrivées ultérieurement) le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur pour le budget CCAS.

**3 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget 2020 dressé par Madame Angélique EULOGE, présidente du CCAS pour la période 2020. Madame Le Maire sort de la salle pour le vote du compte Administratif. (sauf Sylvie Blanc et Annie Soussieux arrivées ultérieurement)

**4- AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020**

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, l'affectation du résultat suivant :  
(sauf Sylvie Blanc et Annie Soussieux arrivées ultérieurement)

- Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 était de	+ 4 956.47 €
- Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est de	+ 21.51 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2020 est de	+ 4 977.98 €
Affecté :	
- section fonctionnement en 2021(compte 002)	+ 4 977.98 €

**5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Prévisions budgétaires 2020	12 356.47 €	Prévisions budgétaires 2020	12 356.47 €
Réalisations 2020	8 004.49 €	Réalisations 2020	8 026.00 €
Propositions BP 2021	9 077.98 €	Propositions BP 2021	9 077.98 €

Adoption du budget primitif 2021 à l'unanimité.

**6 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021**

Les subventions suivantes sont octroyées

- Association LIGUE CONTRE LE CANCER – Digne-les-Bains	200.00 €
- ADMR – Volonne	100.00 €
- Secours Populaire Français – Digne-les-Bains	100.00 €
- Secours Catholique – Manosque	100.00 €
- Association Point Rencontre – Château-Arnoux	100.00 €
- Association Départementale des RESTAURANTS du CŒUR– Les Mées	100.00 €
- Croix-Rouge française – Digne-les-Bains	100.00 €
- Association Française des sclérosés en plaques	50.00 €
- Solidarité Paysans	50.00 €

**TOTAL****900.00 €**

- Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.)

0.61 € x 656 habitants 400.16 €

**7 - PROJETS POUR L'ANNÉE 2021**

- Confection des colis de Noël pour les personnes âgées par les membres du CCAS avec des produits locaux et demande d'un comparatif du nombre de personnes en fonction de l'âge d'attribution des colis, selon le modèle de l'année dernière.
- En fonction du contexte sanitaire actuel il est très difficile de prévoir un repas de fin d'année ; s'il n'est pas possible de l'envisager, il sera prévu une distribution de bouteille.
- Si les conditions sanitaires le permettent une sortie en fin d'année sera envisagée.

**8 – QUESTIONS DIVERSES**

Communiquer à la population, la présence en mairie, d'un répertoire des personnes vulnérables.

« Le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin, etc.).

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, etc. )

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 17h30.